



ROMANS FERRARI
Foyer d'Accueil Médicalisé

PROJET ACCUEIL TEMPORAIRE 2021-2025

Foyer d'Accueil pour personnes handicapées
408 Route de Villars 01400 ROMANS Tél 04 74 42 23 90 Fax 04 74 42 23 91 / fam@romansferrari.fr
Code APE 8730 B ♦ SIRET 779 367 036 00042 ♦ FINESS 010 004 158
Association gestionnaire reconnue d'utilité publique
Fondation Comte Romans Ferrari, dernier du nom (1863-1912)

Ce projet vient compléter le Projet d'Établissement du FAM Romans Ferrari

Présentation du FAM Romans Ferrari

Ouvert en 2007, le FAM Romans Ferrari, est un établissement médico-social ayant la responsabilité d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et de soigner des personnes adultes en situation de polyhandicap qui nécessitent des aides et une surveillance continue pour la réalisation des actes relevant de la vie quotidienne, de la relation à autrui, de la communication et de la santé.

Il propose les prestations suivantes :

- Prestations hôtelières
- Accompagnements dans les actes essentiels de la vie
- Accompagnements dans les activités de la vie courante
- Soins médicaux et paramédicaux

Le FAM Romans Ferrari dépend de l'association « Comité d'aide aux personnes traumatisées et handicapées », créée en 1921 à Châteauroux (à l'époque sous le nom de « Comité de défense contre la tuberculose et les maladies de voies respiratoires pour le département de l'Indre ») et reconnue d'utilité publique. Après avoir accueilli les jeunes filles tuberculeuses de l'Indre, le site de Romans Ferrari devient en 1966 un centre de rééducation pour enfants gravement brûlés et traumatisés, avant de se reconvertir en Foyer d'Accueil Médicalisé en 2007. Outre le FAM, l'association continue de gérer le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique, désormais situé à Miribel, ainsi qu'un SMAEC (Service Mobile d'Accompagnement d'Evolution et de Coordination) pour enfants atteints de lésions cérébrales.

Le FAM compte 42 places d'Internat et 12 places d'externat. Le FAM est situé sur la commune de ROMANS (01) au cœur des Dombes, à 25 mn des villes de Bourg en Bresse, Mâcon et Villefranche-sur-Saône.

Il est organisé en **5 Unités de vie d'Internat** et **1 unité de Vie accueil de Jour**. **La chambre d'accueil temporaire** rattachée à l'unité de vie 4.

L'accueil temporaire

La **circulaire DGAS/SD3C/ du 15 mai 2005** relative à l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap précise les situations auxquelles peut répondre l'accueil temporaire :

- Une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement de la personne (...)
- Une période de distanciation et de réadaptation pour l'institution accueillant la personne handicapée (...)
- Une articulation entre deux projets d'accompagnement qui préservent les acquis de la personne handicapée (...)
- L'aide aux aidants (...)
- Une réponse à certaines situations d'urgence
- Les périodes de fermeture des établissements et les périodes de vacances des personnes lourdement handicapées – un cas particulier de recours à l'accueil temporaire pour assurer une continuité dans la prise en charge (...).

L'accueil temporaire est **limité à 90 jours** par année civile.

Au FAM Romans Ferrari, l'accueil temporaire :

- Peut s'adresser aux externes qui fréquentent l'accueil de jour en leur offrant la possibilité de rester quelques nuits,
- Est ouvert à des personnes extérieures intéressées pour faire l'expérience d'un séjour au FAM.

Bien que complémentaire de l'accueil de jour, l'accueil temporaire est une prestation distincte, impliquant des unités, des équipes et des modalités d'accueil différentes.

L'accueil temporaire fonctionne **toute l'année**.

Les bénéficiaires de l'accueil temporaire

Les personnes accueillies au FAM Romans Ferrari sont **en situation de polyhandicap**, dont une définition est :

« Situation de vie spécifique d'une personne présentant un dysfonctionnement cérébral, précoce ou survenu en cours de développement ayant pour conséquences de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain.

Il s'agit là d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter de manière transitoire ou durable des signes de la lignée autistique.

La situation complexe de la personne polyhandicapée nécessite pour son éducation et la mise en œuvre de son projet de vie, le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de relation et de communication, le développement des capacités d'éveil sensorimotrices et intellectuelles, l'ensemble concourant à l'exercice d'autonomies optimales » (définition proposée par le Groupe Polyhandicap France).

L'accueil temporaire s'adresse à des adultes en situation de polyhandicap, titulaire **d'une orientation** Foyer d'Accueil Médicalisé ou Etablissement d'Accueil Médicalisé fournie par la CDAPH.

L'Unité de Vie 4, unité de rattachement de la chambre d'accueil temporaire

La chambre d'accueil temporaire est située sur l'unité de vie 4 qui accueille par ailleurs 7 internes. L'unité de vie 4 est située à côté de l'accueil de jour, ce qui facilite la collaboration entre les deux équipes amenées à accompagner les mêmes personnes.

L'unité de vie 4 comprend :

- Un espace de vie avec coin cuisine et un coin bureau pour les professionnels
- Des sanitaires adaptés
- 4 chambres doubles et la chambre d'accueil temporaire.

La chambre d'accueil temporaire est équipée d'un lit médicalisé, d'un lavabo, d'un placard, d'une TV. La personne accueillie est invitée à amener ses objets personnels et décorations pour la personnaliser.

Composition de l'équipe de l'UV4 :

Comme sur les autres unités, l'équipe comprend une éducatrice spécialisée, une monitrice-éducatrice, des aides-soignants, AMP et agents de soins.

L'équipe de nuit se compose d'aides-soignants et agents de soins.

La procédure d'admission et d'accueil :

Elle suit les mêmes étapes que pour une admission en internat ou en accueil de jour :

Pré-admission :

- Prise de contact avec la Directrice
- Rendez-vous, visite des locaux et remise d'un dossier d'inscription et du livret d'accueil.
- Etude du dossier par la Commission d'admission (Directrice, Cadre de santé, Médecin, psychologues). Si besoin, convocation à un rendez-vous avec le médecin et/ou la psychologue.
- Inscription sur liste d'attente

Admission :

L'admission est prononcée par la directrice.

- Rencontre de la personne, sa famille/son représentant légal avec l'équipe de l'Unité de vie 4. La présence d'une infirmière peut être requise si les soins sont importants.
- Définition de la durée et/ou de la fréquence des séjours, en fonction du projet du résident,
- En fonction du projet et de la situation, un accueil progressif est idéalement mis en place (la personne vient passer une après-midi au FAM, puis une journée etc.)
- Signature du contrat de séjour.

Cette procédure est adaptée en cas d'accueil en urgence.

L'accompagnement proposé

- **Le transport domicile/FAM :**

Les trajets sont assurés par la famille/représentant légal.

- **L'accueil :**

L'accueil diffère selon que la personne fréquente ou non l'accueil de jour :

☒ Cas d'un bénéficiaire de l'accueil de jour : après sa journée sur l'accueil de jour, la personne rejoint l'unité de vie 4 les soirs et/ou le week-end. Un temps de rencontre entre les deux équipes en présence de la personne est organisé à 16h30. C'est un repère qui permet de marquer la transition entre les 2 modes d'accueil. C'est aussi l'occasion de transmettre les informations nécessaires à la prise en charge. Le lendemain, ou le lundi matin lorsqu'il s'agit d'un accueil sur le week-end, la personne est raccompagnée à l'accueil de jour entre 9h30 et 9h45, un temps d'échange est aussi pris à ce moment-là. L'externe possède un cahier de liaison entre le foyer et sa famille ; celui-ci sert à transmettre une information ou un évènement particulier.

Il peut être utile de prévoir certaines affaires en double sur chacune des unités (vaisselle adaptée, produits de toilette...).

☒ Lorsqu'il s'agit d'une personne extérieure au FAM, celle-ci est accueillie en permanence sur l'unité de vie 4. Afin de faciliter son arrivée, une rencontre au préalable est organisée avec la famille et/ou l'institution qui l'accueille habituellement. Ce temps permet un repérage des lieux et des professionnels.

La personne accueillie sur l'unité 4 est attendue et annoncée : sa photo est affichée dans l'espace salle à manger du groupe ainsi que sur la porte de sa chambre.

- **Les actes de la vie quotidienne :**

Les adultes accueillis sont en situation de grande dépendance, nécessitant donc une aide pour tous les actes de la vie quotidienne : habillage, déshabillage, accompagnement aux toilettes ou changes, repas, aide aux déplacements...

Cet accompagnement occupe une large partie de la journée. Toutefois, au-delà du seul soin procuré, il représente un temps relationnel privilégié entre la personne et l'accompagnant, qui sert de support à la relation éducative.

- **Les activités :**

Durant son séjour, la personne accueillie participe à la vie quotidienne du groupe ainsi qu'aux activités prévues ou spontanées qui sont proposées (lecture de contes, ateliers cuisine...). Ces temps sur le groupe permettent des moments relationnels et de partage avec les professionnels et les autres résidents.

L'accueil temporaire représente déjà une nouveauté pour la personne accueillie par rapport à ses habitudes et pour certains, la découverte de l'internat dans un foyer pour personnes adultes. C'est pourquoi l'équipe veillera avant tout au bien-être de la personne dans un climat de détente.

- **Les soins :**

Des soins peuvent être dispensés, en complément de ceux réalisés à domicile.

Les personnes accueillis doivent fournir une ordonnance à jour. Il peut leur être demandé de fournir les traitements pour les premiers jours.

Elles continuent à être suivies par leur médecin traitant de famille.

Elles peuvent bénéficier d'une prise en charge par les thérapeutes, en fonction de leur projet et notamment participer à certains groupes thérapeutiques.

- **Les repas et le coucher :**

Le petit déjeuner est servi à partir de 7h30, il peut être pris sur l'unité de vie ou en chambre. Le déjeuner et le dîner sont organisés en 2 services (à 11h et 12h, à 18h et à 19h) de manière à répondre aux besoins d'aide des 8 résidents accompagnés.

Les couchés sont assurés par l'équipe de jour et l'équipe de nuit. Des veillées peuvent être proposées par l'équipe de nuit en fonction des besoins de la personne.

Le projet personnalisé :

L'accueil temporaire doit s'inscrire dans le projet personnalisé de la personne et dans une continuité de parcours. Les périodes d'accueil constituent des temps d'observation et d'évaluation utiles à l'élaboration du projet de la personne. Ils peuvent aussi représenter une étape de transition en vue de l'internat.

Le travail avec la famille et les institutions extérieures :

Le travail avec les familles est indispensable pour garantir une cohérence dans l'accompagnement de la personne. Un travail étroit est également engagé avec les autres référents du résidents (par exemple son établissement d'origine).

L'organisation des séjours :

Pour les personnes accueillies sur une base régulière, un **planning trimestriel** est envoyé aux familles/représentants légaux afin de connaître leurs souhaits et de planifier les accueils. Le planning est élaboré en tenant compte des différentes demandes. Une plage d'environ 5 jours est laissée vacante chaque mois afin de pouvoir accueillir des personnes pour des séjours ponctuels (séjours d'essai, séjours répit...)

Le FAM fournit les draps et les serviettes de toilette ainsi que les protections.

Le résident aura besoin d'amener :

- Une valise avec ses affaires marquées et un inventaire détaillé de son contenu.
- Une trousse de toilette complète (gel douche, shampoing, brosse à dents etc.)
- Quelques objets pour personnaliser la chambre

Pour les médicaments, la gestion se fait au cas par cas selon la durée du séjour et les commandes qui auront préalablement été passées auprès de la pharmacie.

L'équipe de l'unité de vie 4 et l'équipe de l'accueil de jour sont en relève ensemble tous les mercredis, de manière à évoquer le suivi commun des externes qui sont également accueillis en accueil temporaire.

Le 01/09/2021
Caroline Leymarie
Directrice